

FONDS DUBOIS: 4165

Lettre sur la colonie Icarienne
par un Icarien

71894

FONDS DUBOIS : 4165

LETTRE

SUR

LA COLONIE ICARIENNE

PAR

UN ICARIEN.

PRIX : 50 CENT. ; PAR LA POSTE 55 C.

A PARIS.

CHEZ L'AUTEUR, 3, RUE BAIËLET,
ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

—
Octobre 1856.



CB 20804

LETTER

LA COMPAGNIE FRANÇAISE

DE LA PRESSE

PARIS - BOULEVARD DES FILLES DU CALVAIRE

A PARIS

chez M. LAURENT, 3, rue de la Harpe

et chez tous les Libraires

Paris, 1854.

LETTRE

SUR

LA COLONIE ICARIENNE.

La dernière brochure du citoyen Cabet, publiée sous le titre de : *Guerre de l'opposition*, dans laquelle il rend compte de la séance de l'Assemblée générale du 12 mai dernier, et des efforts faits dans cette séance par l'opposition pour le destituer de la Présidence de la Communauté, peut donner une idée de l'état de violente agitation où se trouvaient alors les esprits dans la colonie Icarienne.

Les deux partis qui la divisent se trouvaient alors en véritable état de guerre, qui pouvait donner et qui donnait en effet de sérieuses inquiétudes aux amis du cit. Cabet et de la cause Icarienne. On pouvait craindre que cette situation ne s'aggravât en se prolongeant, et c'est ce qui est effectivement arrivé, comme on va le voir par les extraits, soit des correspondances soit des bulletins quotidiens rédigés au nom de la Minorité pour servir à l'histoire d'Icarie.

On se souvient que le 3 février dernier, l'opposition qui était alors Minorité, s'insurgea contre la Majorité, sous le prétexte que celle-ci violait la loi, en votant l'ajournement à un mois des élections, pour le remplacement des trois gérants dont le mandat expirait ce jour-là, 3 février. Ce rigorisme se comprendrait, serait louable même, s'il avait eu pour cause

l'amour de la légalité et le respect pour la loi. Malheureusement il n'en était pas ainsi, et deux choses le prouvent jusqu'à l'évidence :

D'abord, l'ajournement des élections n'est proposé, ni par le cit Cabet, ni par un membre de la Majorité, mais bien par *Labrunerie*, l'un des membres de l'opposition, ce qui fait nécessairement croire que cette proposition n'était que le signal convenu pour donner un prétexte et le mot d'ordre pour l'insurrection que l'opposition avait préparée longtemps d'avance.

En second lieu ; l'ajournement des élections de la Gérance, n'était pas un fait nouveau et sans précédent dans la colonie, puisque six mois auparavant, elles avaient été retardées de 36 jours. Du 4 août au 9 septembre, sans que ce retard ait été alors l'objet d'aucune réclamation de la part de l'opposition.

Je rappelle ces faits à la mémoire du lecteur, parce qu'il est nécessaire de les bien préciser pour l'appréciation de ceux qui vont suivre, et dont les premiers n'ont été en quelque sorte que les préliminaires.

L'art. 138, de la constitution Icarienne et le bill d'incorporation disent tous deux que les gérants sont élus pour un an, il s'en suit nécessairement que les trois gérants élus le 9 septembre 1855, devraient rester en fonctions jusqu'au 9 septembre 1856. Mais l'opposition, devenue Majorité, ne l'entend pas ainsi, parce que les trois gérants en fonction appartiennent à la Minorité, et sont restés fidèles aux principes Icarriens, et qu'ils marchent d'accord avec le Fondateur d'Icarie. L'opposition a hâte de les remplacer par les plus audacieux des siens. Aussi, elle annonçait depuis longtemps qu'elle ferait les élections le 4 août, et qu'elle serait alors définitivement maîtresse de l'Administration de la Colonie, et qu'elle ferait marcher le fondateur *tambour battant*.

Mais le 2 août, la Minorité qui, depuis le 8 juillet, s'est formée en Assemblée générale particulière, et ne prend aucune

part aux délibérations de la Majorité, fait parvenir à celle-ci la protestation suivante, qu'elle fait suivre d'une proposition tendant à régulariser la position des deux partis en garantissant leurs intérêts communs, en attendant qu'ils se soient entendus pour une séparation amiable, ou que les tribunaux compétents aient fixé les droits respectifs de chacun.

Voici la protestation et la proposition de la Minorité :

PROTESTATION DE LA MINORITÉ.

« La Majorité veut faire une élection le 4 août, sans Assemblée générale pour remplacer les 3 gérants : Heggi, directeur du vêtement et du logement ; Mesnier aîné, directeur des écoles, de la bibliothèque, de la santé et des divertissements, et Vogel, directeur du secrétariat, de l'imprimerie, des journaux et brochures, et secrétaire de la Gérance.

» Mais l'élection ne peut avoir lieu en août, par cinq raisons principales :

» 1^o Le Bill d'Incorporation porte que les six Directeurs sont élus pour *un an*. — La Constitution Icarienne contient la même disposition. Il est vrai que 3 des six Gérants sont élus ordinairement dans les premiers jours d'août ; mais en 1855, l'élection des Gérants a été ajournée et ils n'ont été élus que le 9 septembre. — Ils ne peuvent donc être remplacés en 1856 que le 9 septembre et doivent conserver leurs fonctions jusqu'à cette époque. La Minorité proteste contre leur remplacement prématuré.

» 2^o Le Bill d'Incorporation porte que la Communauté Icarienne aura le droit de faire toutes les lois particulières qu'elle jugera nécessaires pour régler sa police intérieure. — Or, la loi sur les élections, dans la Communauté, pour la Gérance, est une loi qui n'intéresse que sa *Police intérieure*. — Mais la Constitution Icarienne porte formellement que la Gérance doit être élue par l'Assemblée générale, dans une séance de l'Assemblée générale. — Par conséquent, la décision prise par la Majorité le 26 juillet, portant que la Gérance sera élue, non collectivement par l'Assemblée générale, mais individuellement et séparément par un scrutin, depuis le matin jusqu'au soir, viole le Bill d'Incorporation et la Constitution. —

Par conséquent, l'élection faite conformément à cette décision sera nulle et de nul effet, et la Minorité proteste d'avance contre cette élection.

» 3° L'art. 14 du Règlement sur l'Assemblée générale porte que les *neuf dixièmes des Membres non empêchés*, sont nécessaires pour commencer une discussion ou une élection. — Or la Minorité de 74, quoique non empêchée, ne prend pas part à l'élection du 4 août, par le motif qu'elle a été opprimée et tyrannisée par la Majorité dans l'Assemblée générale, et qu'elle ne veut plus servir d'instrument à l'oppression et à la tyrannie de la Majorité. — Sous ce rapport aussi, elle proteste contre l'élection si elle a lieu.

» 4° Le 12 mai, la Majorité, tentant un coup d'Etat et exécutant une conspiration pour destituer violemment le Président de la Communauté, en opprimant la Minorité qui le défendait intrépidement, a proclamé qu'il n'y avait plus ni *Constitution*, ni *Lois*, mais une REVOLUTION qui faisait rentrer le Peuple dans ses *droits naturels*. — Par conséquent l'Assemblée générale et la Société même se trouvaient dissoutes en droit et n'existaient plus qu'en fait. — Par conséquent encore, la Minorité proteste contre l'élection qui aura lieu le 4 août.

» 5° Depuis le 12 mai, et même avant, la Majorité ou l'ancienne opposition, organisée en *Société secrète* avec un *Gouvernement occulte*, se réunit chaque jour ou chaque nuit, clandestinement, partiellement, à l'insu, soit de la Gérance, soit de la Minorité, et convient illégalement et inconstitutionnellement, de tout ce qui sera fait dans l'Assemblée générale pour opprimer et tyranniser la Minorité, en abusant de la clôture et de la force numérique de la Majorité pour étouffer la discussion. — C'est la destruction de toute Assemblée délibérante, de toute Assemblée générale et même de toute Société. — Par conséquent enfin, la Minorité a parfaitement raison de protester contre une élection qui n'aurait pour but que de perpétuer une pareille oppression et une pareille tyrannie.

» La Minorité publie d'avance sa quintuple protestation afin de se placer sous la protection du droit, de la justice et de l'opinion publique américaine.

» Elle invoque même l'intérêt des habitants de Nauvoo, et le devoir des autorités parce que d'une part, elle désire vivement conserver la paix publique, et d'autre part, elle est résolue à défendre ses droits naturels et sa dignité d'hommes libres ;

presque tous, comme le Président de la Communauté, ayant l'honneur d'être naturalisés citoyens américains.

» Cependant une foule de menaces de la part de la Majorité contre la Minorité, doivent faire craindre à celle-ci une dangereuse obstination dans la voie de l'iniquité et de l'oppression ; car la Majorité a constamment repoussé la Minorité qui lui demandait la séparation amiable avec un partage équitable, et qui lui offrait même généreusement le choix entre Nauvoo et l'Iowa.

» Cependant la Minorité s'obstine aussi à ne pas perdre l'espérance que la Majorité entendra enfin la voix de la raison, de la justice et de son intérêt, ainsi que celui de ses femmes et de ses enfants, pour accepter les propositions suivantes de la Minorité :

PROPOSITIONS DE LA MINORITÉ A LA MAJORITÉ.

» 1° La Majorité, comme la Minorité, adopteront un système pacifique pour éviter toutes les violences, toutes les voies de fait et pour tout arranger à l'amiable ;

» 2° Les trois nouveaux gérants de la Majorité et les anciens gérants Schroder et Ferrandon déjà élus formeront la Gérance de la Majorité ;

» 3° La Minorité complétera sa Gérance particulière :

» 4° Les deux Gérances correspondront entre elles pour tout décider amiablement ;

» 5° La Gérance de la Majorité notifiera comme elle l'a annoncé, son élection au Président de la Communauté ;

» 6° Elle aura des bureaux séparés ;

» 7° Tous les intérêts seront considérés comme indivis et communs jusqu'à la liquidation amiable ;

» 8° Si la Majorité repousse tout arrangement pacifique, la Minorité résistera par tous les moyens légaux ;

» 9° Comme la Gérance de la Minorité est en possession, elle s'opposera à la prise de possession par la Gérance de la Majorité, jusqu'à ce que la question ait été jugée par l'autorité compétente ;

» 10° La Minorité et sa Gérance prendront ensuite, pour leur

défense et la conservation de leurs droits, toutes les mesures conformes aux lois pour arriver à la liquidation et au partage.

» Nauvoo, le 2 août 1856.

» Adopté sur l'appel nominal à l'unanimité par l'Assemblée de la Minorité : »

Le Président,

Signé : BLONDEAU.

Le secrétaire,

Signé : ROINÉ fils. Vu par le Président de la Communauté,

Signé : CABET.

Voici en quels termes le bulletin du 4 août rend compte de cette journée :

BULLETIN DU 4 AOUT.

« Dès le 4 août, la Majorité a désigné ses candidats, qui sont les citoyens Gérard, Lafaix et Mourot, trois des principaux de l'opposition. — Un mot sur chacun d'eux :

» Gérard, quand il était directeur de l'école, a abusé de sa position pour faire partager à une fille très jeune (quinze ans) des sentiments aussi peu en rapport avec son âge qu'avec la volonté de ses parents.

» Lafaix, apostasie personnifiée, est l'auteur de l'Adresse de 1853, où il élevait le cit. Cabet ; et, en 1856, l'auteur d'une lettre très hostile contre le même cit. Cabet.

» Mourot est un buveur, un débauché, un adultère, et, nous en sommes convaincus, un agent soudoyé par quelque ennemi.

» Voilà les trois hommes qui, avec deux autres membres de l'opposition, les cit. Schroder et Ferrandon, et le cit. Cabet, vont composer la Gérance ; de cette manière, celui-ci se trouvera au milieu de cinq mortels ennemis.

» La Minorité, samedi et aujourd'hui, a fait afficher deux écrits dans lesquels elle proteste contre les élections, par cinq raisons principales.

» Ensuite, nous déclarons que nous ne reconnaitrons pas la nouvelle Gérance. Nous déclarons aussi que, si la Majorité emploie la force, nous la repousserons par la force. Pour

tout concilier, nous proposons deux Gérances, l'une de la Majorité, l'autre de la Minorité, qui s'entendraient surtout en correspondant ou en se réunissant pour délibérer.

» Mais la Majorité ne tient aucun compte de nous. Les élections ont lieu aujourd'hui 4 août 1856. La Minorité n'y prend point part. Chacun des cinq candidats obtient quatre-vingt-dix voix.

» Le soir, on communique ce résultat au Président de la Communauté, et on demande une réunion pour neuf heures.

» L'heure venue, on va à trois reprises inviter le cit. Cabet à se rendre dans le sein de la nouvelle Gérance pour la reconnaître et l'installer. Trois fois le cit. Cabet refuse, en répondant qu'il ne reconnaît ni l'Assemblée, ni les élections, ni la nouvelle Gérance, comme cela résulte de nos protestations antérieures.

» Cette réunion de la nouvelle Gérance terminée, la majorité se réunit à dix heures. Elle adopte à l'unanimité la décision suivante : attendu que le cit. Cabet, en refusant de se rendre dans le sein de la nouvelle Gérance, continue sa funeste conduite, il est blâmé énergiquement, et on lui laisse la responsabilité de tout ce qui va suivre.....

» Cependant l'exécution des desseins de l'opposition était ajournée au 4 août. Un des membres demande qu'on ne mette pas la main au travail tant que la Gérance élue aujourd'hui ne sera pas en possession de l'Administration. Le cit. Katz répond à cela que si le cit. Cabet et la Minorité ne voulaient pas reconnaître la Gérance, les tribunaux seuls étaient compétents pour décider la question. S'adresser aux tribunaux entraîne un délai de deux mois au moins. Aussi les paroles du cit. Katz ont jeté la panique dans les rangs de la Majorité. Blessé de ne pas avoir été porté à la Gérance, le cit. Katz, nous le supposons, a laissé tomber ces paroles à dessein pour exercer une espèce de vengeance, prélude des divisions qui vont troubler la Majorité.

» Toute la journée, les membres de la Majorité ont discuté, ri et crié comme à l'ordinaire. Pendant l'opération du scrutin, ils paraissaient assez satisfaits. Après la séance du soir, leur abattement était très visible.

» La Minorité, comme elle l'a déclaré, est décidée à toute espèce de résistance. Nous occupons l'imprimerie, les principaux appartements de la Gérance, et surtout l'escalier et la demeure du cit. Cabet.

» L'agitation est sensible, surtout le soir. Des groupes nom-

breux de citoyennes et de citoyens stationnent auprès des lieux de réunion de l'Assemblée et de la Gérance. On remarque parmi les deux partis un va et vient continuel. Les têtes paraissent un peu montées.

» L'agitation se communique, mais très faiblement dans Nauvoo, où l'on se borne à parler de nos affaires.

» Dans leur réunion de dix heures, les membres de la Majorité n'ont laissé percer aucune intention d'employer la violence; mais cela ne veut rien dire. En effet, ils ont, après cette assemblée publique une réunion clandestine, où ils pourront décider l'emploi de la force, ce qui est fort probable. Aussi nous nous tenons prêts.

BULLETIN DU 5 AOUT 1856.

» La dernière partie de la nuit se passe sans grand désordre. Nous conservons nos postes et nous gardons les issues de la Gérance. Nos sentinelles et celles de la Majorité sont postées sur plusieurs points, et circulent dans plusieurs sens.

» Au déjeuner et aux autres repas, les nouveaux et les anciens Gérants fonctionnent en même temps, sans qu'aucune contestation sorte de cette circonstance, d'ailleurs peu importante.

» Cependant la nouvelle Gérance, décidée à s'installer par la violence, se rend à la Bibliothèque qui occupe la partie Est de l'édifice, fait ouvrir au moyen d'un *rossignol*, prend possession et fait mettre un cadenas. Nous la laissons aller, parce que la possession de la Bibliothèque est d'une faible importance.

» De là, le même but et les mêmes moyens dirigent les cinq Gérants sur le secrétariat. Ils ouvrent et escaladent une fenêtre, forcent une porte, et veulent se précipiter dans l'appartement, tandis que l'un d'eux lève une hache. Une triple rangée de défenseurs barrent le passage. La hache est détournée; tous les efforts sont repoussés; et les prétendus Gérants sont forcés de reculer et de repasser par la fenêtre.

» L'Opposition est mécontente de ce résultat; quelques-uns osent blâmer l'emploi de la force. La Minorité s'inspire de la sainteté de la cause qu'elle défend et de la gravité de la circonstance. Ce mot d'ordre vole de nouveau dans nos rangs : « *Résister jusqu'au bout.* »

» Il est dix heures et demie. M. Morill, avocat de l'opposition, nous fait proposer, au nom de celle-ci, un arrangement.

» Pour y arriver, une conférence, qui dure jusqu'à une heure, a lieu entre la nouvelle et l'ancienne Gérance, leurs avocats, et en présence du maire de la ville, qui s'est rendu à l'appel du cit. Cabet. La Proposition des chefs de la Majorité cachait un piège ; la violence ne leur ayant pas réussi, ils avaient recours à la ruse. Néanmoins, la discussion modifie cette proposition, et nous l'adoptons ; mais la Majorité, qui n'est sincère dans rien, fait appel à l'esprit de parti, et la repousse. On se retire sans rien décider.

» Après le dîner les meneurs de l'opposition ont une longue consultation avec deux avocats, dont l'un leur conseille, à ce qu'on nous assure, de faire un procès en usurpation de pouvoirs. — Ceci n'est pas sérieux. Ensuite, réunion clandestine de la Majorité. Il paraît que ses membres ne s'entendent pas complètement, ou ne s'accordent ni sur la manière, ni sur l'heure de tenter un coup ; quelques-uns même parlent d'arrangement.

» A la nuit, la nouvelle Gérance écrit au Président pour l'inviter à se rendre à sa réunion de demain matin, celui-ci répond qu'il s'y rendra si on veut lui promettre de suspendre les hostilités pendant la nuit. Cette promesse est refusée.

» Le bruit court d'un coup de main contre le Bureau ; le refus de suspendre les hostilités fait paraître possible une telle éventualité pour la nuit.

» Aussi nous nous préparons à une résistance énergique. Nos femmes et nos jeunes filles partagent notre résolution. Nos nourrices parlent de se placer dans les endroits les plus exposés pour se présenter les premières, et leurs enfants sur les bras, aux violences de nos adversaires, s'ils y avaient recours.

» Vers neuf heures, le courrier nous apporte de bonnes nouvelles de France. Elles circulent avec la rapidité de l'éclair. Le souvenir de nos frères absents porte notre courage jusqu'à l'enthousiasme. »

La nécessité où se trouve placée la Minorité de se défendre contre les attaques à force ouverte de la Majorité, l'oblige de cesser les travaux pour veiller à sa sûreté, en restant réunie. Mais pour triompher de sa résistance, les nouveaux gérants font plusieurs arrêtés, le premier constatant que les nouveaux gérants ont été élus régulièrement, (ce qui est un procédé nouveau et commode, pour les élus de constater eux-mêmes

que leur élection est régulière); par un second arrêté, ces messieurs décident que ceux des membres de la Minorité qui ne retourneront pas au travail, seront privés de nourriture de vêtement et de logement. Un troisième, distribuant le travail, envoie quarante-huit membres de la Minorité travailler dans la prairie à trois lieues de Nauvoo !

L'intention de ces messieurs est assez claire. Ne pouvant s'emparer de l'Administration, ni par la force, ni par la ruse, ils imaginent d'envoyer au loin les deux tiers de la Minorité, pendant que la Majorité restera à Nauvoo, et profitera de leur absence, pour chasser les anciens gérants de leurs bureaux et de leurs logements.

La Minorité répond à ces arrêtés par la proposition suivante : 1° Reprise du travail, à condition que toutes les hostilités cesseront et que la Majorité donnera des garanties à cet effet ; 2° Attendre la décision de la cour compétente, relativement à la question des élections et à toutes les autres difficultés qui pourront s'élever ; 3° Jusque-là admettre deux Gérances, une de la Majorité et une de la Minorité agissant de concert et amiablement ; 4° Ouverture des négociations pour une séparation amiable.

Toutes les propositions de la Minorité sont évidemment raisonnables et justes. Mais la Gérance de l'opposition répond qu'elle consent à remettre à la cour la décision des élections, mais qu'elle ne veut qu'une Gérance (la sienne) et qu'elle ne veut pas entendre parler de séparation. En conséquence, la Minorité continue à rester en permanence pour se défendre; et la Majorité s'apprête à mettre à exécution son arrêté sur la nourriture, etc.

Le bulletin du 7 août rend compte, en ces termes, d'une scène violente qui éclate au réfectoire après le déjeuner :

« Les nouveaux gérants commencent à lire leurs arrêtés sur le travail, mais la Minorité, qui ne reconnaît pas la nouvelle Gérance, se lève et proteste ; quelques-uns de ses membres font du bruit pour empêcher la lecture pendant que

d'autres sortent. Les citoyens Mourot et Gérard voyant cela s'écrient : Fermez les portes !

» Alors les membres des deux partis se précipitent en foule sur la porte, ceux de la Majorité pour la fermer, ceux de la Minorité pour l'ouvrir. On se foule, on se refoule ; des altercations ont lieu ; des menaces sont proférées ; des luttes partielles s'engagent ; des coups de poing et autres voies de fait font quelques blessures. Des femmes même, telles que les citoyennes Wiské et Bauer, sont frappées et légèrement blessées. Une chose digne de remarque, c'est que plusieurs de l'opposition se sont jetés à la fois sur un seul des nôtres pour les frapper avec plus de sûreté. Nos amis : *Durand aîné, Heggi, Salarnier, Blondeau, et Colin* se sont vus ainsi assaillis ; au nombre des assaillants figurent les citoyens *Reichard, Félix, Mourot, les deux Mathieu, les Couloy, etc.*

» Le bruit est grand dans le réfectoire ; des clameteurs s'entendent ; une citoyenne s'écrie : « à l'assassin. » Un combat, un massacre peut avoir lieu. Aussi ceux des nôtres qui sont sortis veulent rentrer. Ils cassent les carreaux. Le citoyen Uttenveiler prend une hache, et brise en partie la porte d'entrée. Elle cède bientôt, et la lutte cesse ; mais les apostrophes et les conversations continuent plus vives et plus générales.

» Nous pensons que cette scène, préparée par la Majorité, avait pour but de nous enfermer dans le réfectoire, tandis qu'elle irait s'emparer de la Gérance avec plus de succès. Aussi plusieurs d'entre nous, pénétrés de cette idée, s'y portent promptement.

» Notre résistance étonne l'Opposition, l'exaspère. Plusieurs sont comme enragés, ils jurent, ils insultent, ils provoquent. On va jusqu'à nous menacer d'un massacre général. Il est certain que quelques-uns d'entre eux, si notre vigilance et la crainte des lois ne les retenaient pas, seraient prêts à faire, contre nous, une nouvelle Saint-Barthélemy, dont le citoyen Cabet serait la première victime. Les insultes, les outrages et les menaces, que l'on profère contre lui, dépassent tout ce que l'on avait entendu jusqu'à ces derniers jours : L'on devrait le tuer comme un chien d'un coup de fusil, dit l'un ; un autre parle de l'écarteler avec quatre chevaux ; la citoyenne Fayard ose dire : « prenez donc une corde, pendez-le et tout sera

fini. » La citoyenne Borremans va aujourd'hui, sous ses croisées, lui crier toutes sortes d'injures comme : voleur, brigand, canaille, etc., le tout accompagné du désir de le voir bientôt réglé (1). Aussi, quoique nous ayons pris des mesures pour la santé et la sûreté du Fondateur d'Icarie, nous allons en prendre d'autres plus rassurantes encore.

» Quelques membres de la Majorité manifestent des paroles d'impatience ; l'exemple peut devenir contagieux. Pour remédier au mal, leurs chefs, réformateurs de leur espèce, s'y prennent comme toujours, en prévenant et en satisfaisant leurs mauvaises habitudes et leurs passions. Depuis quelque temps, les uns et les autres vont, le jour ou la nuit, boire, fumer, chanter, dans des espèces de cabarets. Ce soir, par exemple, ils sont en grand nombre chez Oudard, un Français, notre voisin, ennemi acharné de la Communauté, chez lequel ils vont souvent, et nous entendons jusqu'à minuit les éclats de leur orgie. Ils ont dans ces maisons un compte ouvert qu'ils acquittent avec de la farine ou d'autres choses appartenant à la caisse commune. Ceci ne les empêchera pas de parler d'économie et de déclarer qu'ils veulent sincèrement les principes ! »

Le 9 août, la Minorité fait une nouvelle proposition à la Majorité ; celle d'acheter les deux établissements de Nauvoo et de l'Iowa, en se chargeant de toutes les dettes de la Colonie et en remboursant à chaque membre de l'opposition la presque totalité de son apport, et elle laisse à la Majorité la faculté de les conserver elle-même aux mêmes conditions. Mais la Gérance de la Majorité refuse tout arrangement, et prend une nouvelle décision portant que leur premier arrêté qui prive de nourriture les membres de la Minorité qui ne se rendraient pas au travail, aurait son exécution le mercredi 13 août.

(1) Réglé paraît être l'expression admise parmi certains gens. L'un d'eux à qui on reprochait d'avoir participé à un meurtre, répondait : ce n'est pas moi qui l'ai tué, mais j'avais chargé les autres de le régler!

Dans la journée du 10, la Minorité complète sa Gérance en nommant les citoyens Mercadier et Favereau en remplacement de Ferrandon et Schroder qui sont avec l'opposition. La Gérance de la Minorité se trouve composée des citoyens : Cabet, président; Heggi; Mesnier (Charles); Vogel; Mercadier et Favereau.

La Gérance de l'opposition se compose de : Mourot, président; Lafaix; Gérard; Schroder et Ferrandon.

Les menaces de l'opposition contre le cit. Cabet éveillent des craintes chez les citoyennes de la Minorité, voici en quels termes le bulletin du 9 en rend compte :

« Nos femmes ressentent de vives inquiétudes au sujet du cit. Cabet, dont l'existence nous est si précieuse aujourd'hui.

» On croit qu'il n'est pas assez en sûreté dans son bureau, quoique la garde soit nombreuse. Elles manifestent vivement le désir de le voir loger ailleurs, dans une maison américaine, par exemple. En attendant, elles s'offrent pour le garder dans sa chambre, poussées par cette considération que leur sexe et leur faiblesse seraient un grand obstacle à opposer à nos ennemis. »

» Nous partageons tous plus ou moins ces craintes; car nous croyons nos adversaires capables de tout, et nous nous disposons à prendre de nouvelles mesures. »

Le 12 août, cédant enfin aux sollicitations de la Minorité, le citoyen Cabet se décide à aller loger chez un Américain qui lui a offert un asile, où il sera à l'abri contre les tentatives qui paraissent possibles de la part de quelques énergumènes, échauffés par les libations de wiskey faites dans les cabarets de la ville. Les précautions prises par la Minorité étaient suffisantes pour rendre infructueuse toute tentative contre la personne du Fondateur d'Icarie; mais celui-ci a consenti à prendre le parti de s'éloigner, pour éviter au Peuple la honte d'un pareil attentat.

Le 13 est le jour fixé par les chefs de l'opposition pour mettre à exécution leur arrêté sur la nourriture. Les quarante-huit membres de la Minorité désignés pour aller travailler au loin, n'y sont pas allés, pour ne pas laisser leurs femmes et leurs enfants exposés aux brutalités de l'opposition ; ils continuent à garder les bureaux de l'Administration et les divers ateliers, où d'autres membres de la Minorité travaillent.

La veille, au soir, les Gérants de l'opposition font un nouvel arrêté qui suspend les repas communs jusqu'à la reprise générale du travail, et les remplace par des distributions particulières, faites à la porte et aux fenêtres de la cuisine qui seront, à cet effet, transformées en guichets.

On peut se faire une idée de l'irritation que peuvent causer de telles mesures. D'un côté, la Majorité met une partie de la Minorité dans l'impossibilité de travailler en la forçant à rester assemblée pour se défendre et, d'un autre côté, elle veut la priver de nourriture, sous prétexte qu'elle ne travaille pas ! N'est-ce pas là une monstrueuse tyrannie et une intolérable oppression ? Que ferait la Majorité, si la Minorité, au lieu de se tenir sur la défensive, prenait l'offensive pour s'emparer des bureaux et des ateliers qu'elle occupe ; par exemple, de la caisse et du moulin ? Est-ce que les membres s'en iraient travailler à trois lieues de Nauvoo, pendant que la Minorité, réunie à l'avance et préparée, irait en nombre chasser les huit ou dix des siens qui y travaillent ? Non, évidemment, la Majorité ferait ce qu'a fait la Minorité, elle ferait garder ces ateliers par autant d'hommes qu'il lui paraîtrait nécessaire pour s'en assurer la possession (comme elle va faire pour défendre la cuisine, qu'elle suppose que la Minorité pourra attaquer). Et si la Minorité voulait alors les priver de nourriture, la Majorité se révolterait infailliblement contre une telle oppression, et elle aurait raison, comme la Minorité aurait raison de ne pas se soumettre à l'oppression de la Majorité. Mais, si elle résiste, c'est la guerre civile, de grands malheurs peuvent arriver, car l'irritation est grande de part et d'autre. Le Fon-

dateur d'Icarie ne veut pas donner ce spectacle au monde, et il conjure la Minorité de ne pas céder à ses sentiments de colère, si naturels d'ailleurs. Voici comment le bulletin du 13 août rend compte de la scène de la distribution des vivres par la Majorité à la Minorité :

« Enfin, l'heure attendue avec tant d'émotion arrive, et la trompette appelle les membres de la grande famille à l'agape sainte, que des frères ingrats vont remplacer, dès aujourd'hui, par une espèce de distribution monacale. Quelques rares Américains, mêlés à la foule, se trouvent devant la cuisine, amenés, les uns par nous, les autres par nos adversaires pour servir de témoins en cas de violences partielles. Dans le cas d'une attaque générale, la Majorité a placé son monde sur trois points voisins et dans la cave qui se trouve sous la cuisine. Les nouveaux Gérants, Gérants aussi énergiques qu'éclairés (telles sont les qualités qu'ils se donnent), vont, viennent, parlent, surveillent, commandent. Les dames et quelques membres de l'opposition qui ont mangé avant nous, se placent sur les galeries, aux croisées et devant les portes, pour jouir du spectacle si nouveau que va offrir Icarie.

« On leur avait promis du sérieux ; on leur avait parlé de tragédie, mais tout cela se tourne en comédie.

« La cuisine est hermétiquement fermée. Deux guichets vomissent, l'un du pain, l'autre les divers aliments. Les voilà ouverts ; les cuisiniers y placent leurs marmites ; la cuiller à la main, ils vont opérer la distribution. A cet agréable aspect, les membres de la Minorité se présentent en disant force plaisanteries.

» Cependant, la scène perd un moment cette physionomie, c'est lorsque les quarante-huit se présentent en corps au guichet, et que les aliments leur sont refusés ; l'un d'entre eux fait entendre une courte mais chaleureuse protestation. Alors, des figures devenues pâles d'indignation attestent que les Icarieus restés fidèles, ne sont pas disposés à courber la tête

sous le joug de leurs odieux tyrans. Nous sentons tous l'injure qui nous est faite ; mais nous avons le courage de nous contenir. Un des nôtres, en plaçant et en agitant un morceau de pain au bout d'un bâton, excite une longue hilarité.

» La Majorité qui s'était attendue à tout autre chose, a perdu sa jovialité ordinaire. Les Gérants font une contenance piteuse ; le couteau tremble dans la main inquiète des cuisiniers ; quant aux spectateurs qui s'étaient promis de jouir de notre embarras, ils ne sont venus que pour nous montrer leur triste contenance. »

Le 14 et jours suivants, la distribution des vivres se fait de la même manière, seulement la Majorité fait faire deux cuisines, une bonne pour elle-même et une mauvaise pour la Minorité. Elle se fait servir de la viande tous les jours, tandis qu'elle ne donne que des légumes cuits à l'eau, aux femmes et aux enfants de la Minorité et à ceux de ses membres qui travaillent et cesse de donner du pain pour les 48 qui ont refusé de s'éloigner de la colonie pour faire le travail qui leur avait été indiqué par les chefs de l'opposition. A partir de ce moment, la séparation de la Minorité commence à s'effectuer, une partie des membres à qui on refuse la nourriture, cherchent et trouvent du travail chez les Américains de la ville, on loue une grande maison à 10 minutes de chemin de la colonie, où ils vont loger et où on organise des ateliers : notamment un lavoir, une lingerie, une cuisine, une boulangerie, et plus tard une imprimerie avec un nouveau matériel acheté à Saint-Louis par la Minorité qui abandonne l'ancienne imprimerie à l'opposition. Cet atelier imprime tous les samedis la NOUVELLE REVUE ICARIENNE en 4 pages grand in-8 sur deux colonnes, une en français et une en anglais. Il fait aussi quelques travaux pour les habitants de Nauvoo.

Du 13 au 19 il ne se passe rien de remarquable ; mais le 19, l'opposition qui veut remplacer tous les fonctionnaires de la Minorité, par les siens, nomme Directrices, de l'école des petites filles, la femme Décuillè et Clarisse Descombes, pour

remplacer la citoyenne Raynaud qui était Directrice de cette école depuis 3 ans.

La citoyenne Raynaud est partie de France en février 1853, avec son mari et un enfant; ils habitaient Angers où le citoyen Raynaud avait été interné en 1851 par la commission mixte du département du Var où il habitait, dans ses propriétés, à St-Raphaël. Sa position d'interné ne lui permettant pas d'aller dans son pays pour vendre ses propriétés, il partit en laissant une procuration au Bureau Icarien à Paris, qui les vendit en 1855, pour huit mille et quelques cents francs, qui entrèrent dans la caisse de la Communauté.

Par leur position sociale, comme par leur éducation, les époux Raynaud appartenaient autant à la Bourgeoisie qu'au Peuple. C'est une de ces familles de travailleurs intelligents, honnêtes, laborieux et économes, qui savent, par leur conduite, s'attirer l'estime et le respect des honnêtes gens de tous les partis. C'était plus qu'il n'en fallait pour mériter la haine des *Communistes purs* de l'Opposition, pour qui le Fondateur d'Icarie n'est qu'un réactionnaire. Aussi, les époux Raynaud furent bientôt classés parmi les *Aristocrates* et les *Bourgeois*, et, comme tels, exposés aux injures et aux sarcasmes des *forts à bras*. Cette conduite d'une portion des membres de la Communauté, les aurait promptement dégoûtés et découragés comme elle en a découragé des centaines d'autres, s'ils n'avaient pas été profondément dévoués aux principes Icarieus et au Fondateur d'Icarie. Mais ce dévouement aux principes et cet attachement pour le cit. Cabet, étaient de nouveaux motifs pour entretenir cette haine, qui peut seule expliquer la scène du 19 août, racontée comme il suit dans le Bulletin du jour :

BARBARIE ENVERS LA DIRECTRICE DE L'ÉCOLE.

» Lafaix, nouveau Gérant de l'éducation, essaie timidement de remplacer le cit. Mercadier, Directeur de l'Ecole des petits

garçons, qui lui répond qu'il ne le reconnaît pas; qu'ayant été placé par le Président de la Communauté, il ne quittera sa fonction que par ordre de celui-ci; et que, si l'on veut employer la force, il est résolu à la repousser par la force !... Lafaix n'insiste pas.

» Quelques jours après, la citoyenne Raynaud, Directrice, depuis 3 ans, de l'Ecole des petites filles, et qui a fait preuve, pendant tout ce temps, d'un zèle presque incroyable et d'un dévouement sans borne à l'intérêt des enfants, n'a pas été aussi heureuse dans sa résistance passive.

» Après avoir déclaré poliment à Lafaix qu'elle ne reconnaissait pas son autorité, et que le Président de la Communauté seul lui inspirait une confiance absolue, elle se disposait à coucher dans son lit, au dortoir, au milieu des petites filles, mais Lafaix, qui s'était introduit dans l'école, à la faveur de la soustraction des clefs, faite par une petite fille de la Majorité, et qui ensuite, à l'aide de Mourrot, avait apposé violemment des cadenas sur les portes de la bibliothèque et du dortoir, enleva les draps et la couverture de madame Raynaud, qui se trouvait ainsi privée de son lit et expulsée de son domicile habituel, pour faire coucher dans son lit et en sa place madame Décuillé. Mais la brutalité de la Majorité ne devait pas se borner là.

» A peine la citoyenne Raynaud entre-t-elle dans le dortoir, pour faire coucher les enfants, que madame Décuillé, qui se trouve derrière la porte d'entrée, se précipite sur elle en lui disant: « vous n'irez pas plus loin !... » et la saisissant en arrière, de la main droite par le corps, de la main gauche par les cheveux, elle lui donne un COUP DE GENOU dans les reins, et la renverse sur le plancher; dans sa chute, madame Raynaud reçoit quelques contusions qui lui arrachent des cris de douleur.

» Aussitôt, madame Décuillé appelle à son aide madame Bergeron, qui se tient à l'extérieur de la porte d'entrée; et toutes deux la saisissant, l'une par les cheveux, l'autre par les

pieds, la traînent ainsi jusque sur le palier, et referment le dortoir qui se trouvait sans lumière.

» Les enfants pleurent, crient au meurtre, et poussent des cris tellement perçants que la foule (Minorité comme Majorité) accourt de tous côtés et de loin, et encombre à l'instant l'escalier.

» Le mari de madame Raynaud, homme de haute taille, très vigoureux et très ardent, est des premiers arrivés auprès de sa femme, lorsqu'elle est encore étendue sur le plancher ; il aperçoit Lafaix, penché vers elle pour l'aider à se relever ; mais, croyant qu'il a le genou sur elle comme pour l'écraser, il entre dans une fureur facile à comprendre, et va peut-être pulvériser Lafaix, ou le faire sauter par la fenêtre, lorsque sa femme, qui s'aperçoit de sa colère et qui devine son projet, se relève précipitamment malgré la douleur, et par un mouvement sublime de générosité, ne pensant qu'à éviter un malheur, étreint si fortement son mari dans ses bras, que, quoique faible femme, elle le tient immobile comme dans un étau ; tandis que le cit. Raynaud se trouve dans cette position, Jonvau arrive par derrière, et lui porte un coup de poing entre les deux épaules.....

« Le juge de paix qui est accouru de son côté, déclare son opinion, que madame Raynaud devait coucher dans son lit et dans le dortoir comme précédemment.

» Mais à peine est-il éloigné que l'opposition refuse de se conformer à l'opinion du juge de paix ; et celui-ci, consulté de nouveau chez lui, répond que la Directrice doit aller passer la nuit à l'Hôtel, aux frais de la Communauté ; ce qu'elle fait, pendant six jours, pour se remettre des accidents et des blessures qui étaient les suites de la soirée du 19.

» Peut-on voir un traitement plus barbare ?.....

» Mais la justice aura bientôt à prononcer sur la plainte à laquelle va donner lieu cette déplorable affaire. »

La citoyenne Raynaud est obligée de garder le lit pendant

six jours. Elle reste à l'hôtel où le juge de paix l'a fait conduire. Elle se plaint d'une faiblesse générale et de douleurs locales provenant des contusions et des blessures qu'elle a reçues, soit dans sa chute, soit par des coups portés par ses deux agresseurs, les femmes Décuillé et Bergeron.

Le cit. Cabet va rendre visite à la malade, et presque toute la Minorité va lui porter des témoignages d'estime et d'affection. Elle est aussi l'objet des plus grands soins de la part du maître d'hôtel et des étrangers.

A ce propos, il convient de donner quelques mots d'explication sur l'attitude des habitants de Nauvoo à l'égard des deux partis : la population de Nauvoo est composée de trois éléments différents ; des Américains venus des autres États de l'Union ou d'autres parties de l'Illinois ; d'émigrants allemands, et d'émigrants français. — Les émigrants allemands et français, tous anti-communistes, sont généralement sympathiques à la majorité, et la raison en est toute simple : depuis quatre ans que l'opposition conspire contre le cit. Cabet, elle s'est attachée à répandre secrètement une foule de calomnies contre lui. Et tandis que les membres de la Minorité s'abstenaient de se lier avec les habitants de la ville, les membres de l'opposition, au contraire, cherchaient toutes les occasions pour se trouver avec eux plutôt qu'avec les autres membres de la Communauté, et préparaient ainsi longtemps d'avance l'opinion publique en leur faveur, au préjudice de la Communauté. Malgré cela, les Américains sont généralement restés sympathiques au cit. Cabet et à la Minorité. Les derniers événements les ont surtout vivement indignés contre l'opposition, en même temps qu'ils ont ouvert les yeux à beaucoup de ceux qui penchaient pour l'opposition. C'est donc à tort que les membres de cette dernière se vantent, en écrivant en France, que l'opinion publique est pour eux. La vérité est qu'à force de mensonges et de calomnies ils étaient parvenus pour un moment, à tromper les habitants de Nauvoo, comme ils ont cherché à tromper l'opinion publique en France et en Amérique,

en voulant faire passer le Fondateur d'Icarie pour un despote et un tyran, pour un voleur et un escroc !

Mais passons, j'aurai occasion de revenir sur ce sujet. Constatons seulement ce fait, que, depuis que le cit. Cabet a parlé d'émigration, dès 1847, la qualification d'escroc a été lancée contre lui. C'est là une particularité assez remarquable pour fixer l'attention du lecteur et provoquer ses réflexions, la couleur politique d'une partie de ses accusateurs, la position sociale ou la moralité des autres, peuvent faire apprécier la valeur de l'accusation.

Du 19 au 25 août, plusieurs tentatives sont faites par l'opposition pour s'emparer de plusieurs ateliers ; mais elle est repoussée partout. Cependant cet état de choses ne peut se prolonger longtemps, il faut que la Minorité prenne un parti. Le bulletin du 21 nous fait connaître celui auquel elle s'est arrêtée :

« La Minorité prend sur la proposition de la Gérance et l'initiative du cit. Cabet, une résolution qui ne manque pas d'importance. On écrit à la nouvelle Gérance, qu'à partir de demain 22 courant, nous lui abandonnerons plusieurs ateliers et que la Minorité se concentrera dans la garde du bureau du Président de la Communauté, dont l'accès sera rigoureusement interdit, et, s'il y a lieu, repoussé par la force, en rejetant toute la responsabilité sur les infracteurs et leurs complices.

» L'amour de la paix et la haine qui nous anime contre toute violence, nous inspirent une telle résolution. En agissant ainsi, nous n'entendons consentir à rien de ce que la Majorité a fait depuis le 4 août ; nous ne faisons de concessions qu'à la tranquillité de la ville de Nauvoo, la Communauté et à l'Humanité. D'ailleurs les ateliers abandonnés n'ont plus la même importance. D'un autre côté, nous aurons moins d'hommes de garde et nous pourrons commencer à travailler sérieusement pour nous. Ces considérations ont obtenu l'unanimité à la proposition.

» Les ateliers dont nous faisons abandon sont : le bureau du vêtement, l'infirmerie, la vacherie, les deux écoles, la pharmacie, l'imprimerie et les postes accessoires à la cuisine.

Le bulletin du 22 dit encore :

« L'école des petites filles a été abandonnée par les fonctionnaires et les élèves de la Minorité. A l'école des garçons, le cit. Mercadier, après avoir fait enlever le trousseau, la literie et les livres des élèves de la Minorité, se retire avec eux de l'École. Il la dirigeait depuis un an environ. Il est remplacé par l'espagnol Montaldo. »

L'abandon des écoles, par la Minorité, avait été provoqué dès le 16, surtout par les mères de famille, qui exprimèrent leur répulsion pour les chefs de l'Opposition dans une adresse au cit. Cabet.

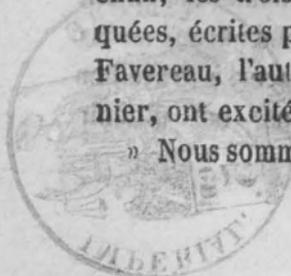
LES MÈRES ET LES MEMBRES DE LA MINORITÉ.

Au cit. **CABET**, Président de la Communauté.

CHER CITOYEN,

» Les événements qui se passent depuis longtemps dans la Communauté, surtout l'élection du 4 août, qui a porté à la nouvelle prétendue Gérance de la Communauté, MM. *Mourot*, comme Président, *Gérard*, comme Secrétaire, *Lafaix*, comme Directeur-Général de l'Éducation, et *Montaldo*, comme Professeur ou Directeur des Ecoles, surtout encore les traitements barbares exercés contre la cit^{ne} Raynaud, en présence de nos filles, dont elle était la Directrice; surtout enfin, les trois lettres qui viennent de nous être communiquées, écrites par M. Lafaix, le 13 septembre, l'une au cit. Favereau, l'autre au cit. Raynaud, et l'autre au cit. Ch. Mesnier, ont excité et excitent au dernier point notre sollicitude.

» Nous sommes effrayés quand nous pensons que le sort et



la moralité de nos enfants peuvent être confiés à la direction d'hommes comme MM. Mourot, Gérard et Montaldo, dont toutes les actions sont connues de nous tous.

» Tout le monde se rappelle, en effet, que M. *Mourot* est arrivé ici au commencement de novembre 1851, avec son apport, son voyage et son trousseau, pour lui, sa femme et son enfant, payés par un ami, qui faisait cet énorme sacrifice (peut-être plus de 3,000 fr.), pour le tirer avec sa famille, de la misère où ils étaient plongés. Tout le monde se souvient de la conduite indigne de Mourot, à l'égard de cet ami généreux, auquel il voulait enlever sa compagne et fuir avec elle en abandonnant sa femme et son enfant ! Nous nous rappelons que la conduite de Mourot parut si scandaleuse, qu'il fut attaqué en Assemblée Générale par les cit. Tessa et Esnault, et que son ami, apprenant alors toute la vérité, en fut si désespéré, qu'il quitta la Communauté, emmenant sa compagne, heureuse d'être délivrée des poursuites tyranniques de cet homme.

» Nous nous rappelons tous aussi les outrages inouïs que se permit et que se permet tous les jours le même Mourot contre le Fondateur d'Icarie !....

» Personne n'a oublié que M. *Gérard*, abusant de la confiance du Président de la Communauté, et de sa fonction de professeur de l'école des petites filles, chercha, par plusieurs lettres passionnées, à inspirer à une jeune fille, trop jeune pour qu'on lui parlât d'amour, une affection contraire aux projets de ses père et mère, qui désiraient son union avec Therme Constant ; que la jeune fille eut la sagesse de remettre à l'instant les lettres à sa mère ; que sa mère, indignée et furieuse, adressa les reproches les plus violents à Gérard, qui pleurait à ses pieds ; qu'elle voulait son expulsion de l'École ; et qu'elle ne se calma que sur les conseils du cit. Cabet.

» Nous savons même que M. Gérard s'accusait très vivement alors de sa faute, et se louait chaleureusement de la bonté avec laquelle le cit. Cabet intervint dans l'affaire.



» Quant à M. Montaldo, en sa qualité de Gérant-Directeur de l'Éducation et des Ecoles de filles et de garçons, nous n'avons pas oublié jusqu'à quel point il abusa de la confiance du Président de la Communauté et de sa position, pour chercher à inspirer, même en présence de sa femme et de sa petite fille, à l'orpheline Françoise, des sentiments qui ne pouvaient que troubler son repos et compromettre son avenir !...

» Nous n'avons pas oublié les divisions qui éclatèrent à ce sujet entre Montaldo et la famille Décuillé, qui protégeait Gustave Pierrot, et l'intervention de la famille Couloy, pour empêcher les poursuites de Montaldo.

» Nous n'avons pas oublié non plus ni l'aveu de Montaldo et sa prière de ne pas en parler à sa femme, quand le Président de la Communauté lui fit publiquement des observations en Assemblée générale, ni les atroces paroles de Montaldo, dans la séance du 12 mai, lorsqu'il voulait, non seulement faire destituer M. Cabet, mais le clouer sur son banc dans une permanence de huit ou quinze jours; l'y faire dessécher et l'y faire mourir ! ! !...

» Non ! ces faits ont trop excité notre indignation pour que nous puissions jamais les oublier !

» En un mot, l'ingratitude et l'immoralité de Mourot, ses principes, ses outrages, envers l'élu de la Communauté, les abus de confiance de Gérard et de Montaldo et leurs outrages, ne nous permettent pas de voir sans inquiétude et sans effroi, l'éducation de nos enfants, surtout de nos filles, confiée à de pareils hommes.

» Remplis de reconnaissance, d'affection et de respect pour le Fondateur d'Icarie, nous ne pouvons être tranquilles quand nous voyons les Ecoles sous la direction d'hommes qui ne s'occuperaient de nos enfants que pour leur inspirer des sentiments qui nous révoltent.

» Cela seul suffirait pour nous forcer à la séparation et même à la retraite de la Communauté.

» Veuillez donc, Citoyen Président et Citoyens Membres de

notre ancienne Gérance, prendre les mesures nécessaires pour réaliser nos vœux.

» Nous savons que votre intention est de réorganiser séparément nos Ecoles. Pleins de confiance dans votre sollicitude, nous attendons la réalisation des mesures que vous jugerez convenables.

» Nauvoo, le 16 septembre 1856.

» Le cit. Thiulin, directeur depuis quatre ans de la pharmacie, est remplacé par le cit. Pian, prétendu élève pharmacien, admis provisoirement, que l'espoir d'occuper ce poste, a contribué puissamment à jeter dans les rangs de la Majorité.

» Le cit. Ravat déménage sans obstacle et va loger à la petite Icarie (1). Là, sa femme continuera à être chargée de la nourriture du cit. Cabet. Quant à lui, il prendra la direction de la nouvelle imprimerie. »

Rien d'important le 23 et le 24, le Bulletin du 25 parle de la situation de la Minorité :

« La salle dans laquelle la Minorité prend ses repas, est dépourvue de beaucoup de choses et, entre autres, ne renferme pas assez de tables. Nous demandons au cit. Schroeder, gérant de la nourriture, de nous autoriser à en prendre deux au réfectoire. Mais le système d'oppression, adopté par la Majorité, le porte à nous la refuser.

» La privation d'aliments d'une cinquantaine de membres de la Minorité, a mis celle-ci dans la nécessité d'avoir une cuisine, un réfectoire, des ustensiles et des provisions. Un peu de désordre est résulté de cet état de choses. La nourriture n'est pas souvent agréable; certains en ont manqué quelquefois; on ne mange que très rarement de la viande. Nous avons une réunion pour entendre les plaintes et pour prendre les moyens d'éviter de les faire naître à l'avenir, tout en faisant le moins possible de dépenses.

(1) Ce nom de petite Icarie a été donné à la Maison louée par la Minorité.

« Cette nuit, le cit. Cabet couche à la petite Icarie. A l'avenir, il continuera à le faire, sauf quelque chose d'extraordinaire ou d'imprévu. »

Rien d'important pour les journées des 26, 27 et 28, mais le 29, la Majorité, réduite aux expédients, s'engage dans une voie qui la conduira promptement à sa perte. Il faut dire d'abord, que, vers le milieu d'août, la nouvelle Gérance a fait enlever, de vive force, soixante-dix porcs et un chargement de wiskey, qu'elle a expédié au commissionnaire de la Communauté à Saint-Louis ; celui-ci fait le marché, reçoit les marchandises, mais refuse de donner l'argent sans l'autorisation du Président de la Communauté. Jonveau qui avait accompagné l'expédition, revint, l'oreille basse, rendre compte à la Gérance de l'opposition de sa mésaventure. La Gérance expédie de suite Gérard à Saint-Louis ; mais celui-ci revient à son tour sans avoir mieux réussi. Cela explique le fait dont le bulletin du 29 rend compte en ces termes :

« La nouvelle Gérance expédie cinquante-cinq barils de wiskey pour des distillateurs de Koekuk, au lieu de les envoyer au banquier de Saint-Louis. Quoiqu'elle soit convenue d'expédier tous les produits du moulin à M. Taylor qui en garde le prix total pour le paiement de ses créances sur nous, la nécessité d'avoir de l'argent comptant, pour satisfaire à des engagements plus pressants encore, force la Majorité à violer les conventions faites, au risque de se compromettre et de compromettre la Communauté auprès de notre banquier de Saint-Louis.

» A ce sujet, le cit. Cabet écrit une lettre à la nouvelle Gérance, pour se plaindre d'abord, de ce qu'on fait des expéditions sans autorisation et même sans l'avertir ; de ce qu'on les fait contrairement aux engagements pris, et ensuite pour protester contre le renvoi du cit. Roiné fils, teneur de livres au moulin, et le désordre que l'absence d'un caissier y fait régner, et qui permet à tout le monde de toucher l'argent des achats et des ventes de cet atelier. »

Le bulletin du 30, fait connaître que la Minorité s'organise :

« Réunion de la Minorité après le repas du matin, pour y traiter la question du travail. Nos hommes ont fait dans les environs quelques ouvrages de peinture, de menuiserie, de maçonnerie, etc. Ces jours derniers, on nous a proposé des travaux de terrassement à faire, soit au-delà du fleuve, soit à 22 milles de Nauvoo ; quoique les conditions en soient avantageuses sous certains rapports, la nécessité de rester unis et le court séjour que nous ferons probablement ici, nous portent à les refuser. Nous continuerons à travailler dans la ville, en attendant le moment généralement désiré, où nous pourrions nous en éloigner. Nous avons l'assurance de trouver toujours un peu d'ouvrage.

« Les repas se font avec moins de désordre, ces jours derniers, personne n'a manqué de nourriture ; mais on mange rarement de la viande.

» Nos enfants restent avec leurs parents depuis leur sortie de l'école. Livrés ainsi quelquefois à eux-mêmes, ils ont donné lieu à quelques plaintes. En conséquence, le citoyen Grubert se propose et est accepté pour les surveiller. Il les occupera à la musique, à la lecture, à la promenade, à l'épluchage des légumes, enfin à toutes sortes de petites corvées, par exemple, à apporter de la cuisine, la nourriture pour la Minorité.

« Nous avons une réunion de la Minorité dans laquelle le Président porte à notre connaissance les faits divers de la situation. Depuis quelque temps, nos réunions se tiennent à la petite Icarie, en plein air. Là, le Philosophe qui guide nos pas dans le sentier difficile de la civilisation, nous enseigne, comme il l'a fait depuis de si longues années, les principes d'une pure démocratie, les qualités et les vertus Icarieuses, la préférence qu'il faut accorder au droit et à la justice sur la violence et la force, et la haine que tout cœur libre doit nourrir contre la tyrannie.

« 3 septembre. — Depuis trois semaines environ, et surtout depuis le 4 août, les deux partis ont organisé des sentinelles diverses qui gardent nuit et jour. On se craint, on se surveille mutuellement. Nous sommes loin de nous regarder comme des sœurs et des frères. Nous ressemblons plutôt à deux armées ennemies, qui s'observent. On pourrait même dire que ces deux armées vont jusqu'à se prendre l'une et l'autre pour des troupes de voleurs. Quant à nous, nous faisons tous nos efforts pour mettre fin le plus promptement possible, au triste spectacle que donne notre colonie. Honte à ceux qui, poussés par l'égoïsme, le sensualisme et l'ambition, ont amené et entretiennent un pareil état de choses ! Ils compromettent la cause du Peuple ; que leurs actes retombent sur leurs têtes !

« La caisse de la Majorité continue à être extrêmement légère. La nouvelle Gérance a besoin d'argent. Voici un moyen de s'en procurer. Mais ce moyen est violent et illégal ; qu'importe, se dit-elle, notre intérêt passe avant les lois, avant la justice, avant tout. — Cette réflexion faite, elle vend un charland, onze veaux, deux chevaux et un wagon, et se dispose à vendre d'autres chevaux et des poulains, le tout sans avertir le Président de la Communauté. Elle expédie sans l'avertir davantage, environ 70 barils de wiskey et de farine, que nous supposons devoir être envoyés frauduleusement, comme les derniers, à des distillateurs de Keokuk.

« Le citoyen Cabet écrit à la nouvelle Gérance, pour, en considérant l'intérêt des créanciers, protester contre toutes les ventes qu'elle a faites sans en avoir le droit, et s'opposer à toutes celles qu'elle pourrait faire postérieurement. La nouvelle Gérance, soit par mépris ou manque d'égards, soit pour se tirer plus facilement d'embarras, ne répond pas plus à cette lettre, qu'elle n'a répondu à la plupart des autres.

» Des nouvelles très fréquentes nous parviennent du cit. Heggi qui continue à remplir sa mission spéciale, à Saint-Louis, et qui nous donne des renseignements sur un hôtel et

sur des terres. Ces données et la situation générale nous présentent trois partis principaux, savoir : passer encore l'hiver à Nauvoo ; aller s'établir dans l'Iowa ; partir d'ici pour aller se fixer auprès d'une grande ville, à Saint-Louis, par exemple. La Gérance de la Minorité se réunit trois fois aujourd'hui pour examiner chacun de ces trois partis, leurs avantages et leurs inconvénients, ainsi que leurs conséquences qu'il serait long et inutile de faire connaître ici. Elle semble s'arrêter au dernier, sans prendre cependant une décision définitive.

» Pour le moment, elle se contente d'envoyer les cit. Blondeau et Maritz à Saint-Louis pour examiner la maison en question et faire à ce sujet un rapport qui, s'il est favorable au projet de nous rendre dans cette ville, nous déterminera probablement à le mettre à exécution.

» 8 septembre. — Nos cordonniers et notre distributeur de provisions diverses, Savon, Balais, etc., établissent des ateliers provisoires à la petite Icarie.

» On commencera à construire un fourneau en terre. Jusqu'ici un fourneau en fonte nous avait suffi pour faire la nourriture d'une cinquantaine de personnes. Mais à compter de jeudi, il en faudra pour presque toute la Minorité cent quatre-vingts environ ; les deux fourneaux seront nécessaires, mais suffisants pour cela.

» 9 septembre. — Le fourneau est à peu près terminé. Il s'élève en plein air. À côté est un four construit aussi par nous depuis le 10 août, creusé dans la terre, qui est couvert de chaume, et dans lequel un de nos boulangers, le cit. Bacon, fait du pain plus beau encore que celui de la Majorité.

» Si nous persévérons et si nous émignons, comme l'un et l'autre sont à croire, l'expérience de ces nécessités provisoires, nous sera d'une grande utilité. C'est ainsi que l'oppression de nos adversaires, en nous aguerrissant contre les obstacles de notre situation future, nous fournit en même temps les moyens d'un triomphe plus sûr.

» Nous établissons, pour la nuit, une garde de quatre hom-

mes à la petite Icarie, afin de surveiller les travaux divers, nos ateliers, nos moutons, nos chevaux, les écuries, l'enclos, et enfin toute l'habitation dans laquelle se trouve tout ce que nous avons de plus précieux, et contre laquelle la Majorité, à ce qu'on a entendu dire, mais ce qui n'est guère croyable, projette de tenter un grand coup.

» 10 septembre. — Nos faucheurs vont à la prairie, qui s'étend dans la plaine de Carthage, faire un peu de foin que nos chevaux et notre wagon iront chercher et apporteront demain.

» Le fourneau terminé est placé sous une toiture en planches; ce soir on l'essaie; les premiers aliments qui y sont préparés réussissent bien.

» De temps en temps, nous continuons à recevoir des nouvelles d'Heggi ainsi que de Blondeau. Ils nous en font parvenir par l'intermédiaire des cit. Daumont et Haymart, deux ex-membres de la Communauté et de la Minorité, lesquels sont allés à la recherche de terres dans le Missouri, qui sont de retour à Nauvoo, et que nous voyons aujourd'hui. La Gérance de la Minorité se réunit longuement pour examiner ce qui nous est écrit et ce qu'on nous dit: mais comme les lettres, ni les renseignements de nos amis ne sont pas encore complètement précis, nous ne prenons pas encore aujourd'hui un parti définitif.»

Les bulletins quotidiens que nous avons reçus s'arrêtent au 20 septembre, mais nous avons des nouvelles du citoyen Cabet, du 1^{er} octobre, dans lesquelles il dit :

« Depuis le 24 février, la Minorité a proposé la séparation amiable, la dissolution et le partage; elle a même laissé à la Majorité le choix entre Nauvoo et l'Iowa, en lui déclarant que, en cas de refus, elle était résolue à s'adresser aux Tribunaux. Pour tromper cette Majorité, aussi aveugle que crédule, la nouvelle Gérance s'est toujours moquée de cette menace, affirmant que la Minorité ne pourrait jamais trouver l'argent nécessaire pour commencer le procès; mais le procès est

commencé, et s'ouvrira le 6 octobre devant la Cour de Carthage; et l'incrédulité sera bien forcée d'ouvrir les yeux à la lumière !

» Maintenant, la Cour de Carthage prononcera indubitablement la dissolution, parce qu'elle sera convaincue que la tyrannie de la Majorité inspire une sorte d'horreur à la Minorité tout entière; que la vie commune lui est réellement intolérable; que la barbarie de la Majorité va jusqu'à vouloir faire mourir de faim ou de froid, etc., la Minorité, et que la Séparation est probablement le seul moyen d'éviter entre elles la guerre civile. » — Le cit Cabet ajoute les détails suivants sur la crise financière de la Majorité.

CRISE FINANCIÈRE.

« Le 30 juin, la prétendue Assemblée générale, à laquelle la Minorité n'assistait plus, parce que cette Assemblée était devenue inconstitutionnelle et illégale, oppressive et tyrannique, décida : 1° que le Président de la Communauté était BLAMÉ avec toute la Minorité (74 contre 91); 2° qu'il n'avait PLUS LA CONFIANCE de la Majorité, ni les trois Gérants *Heggi, Mesnier et Vogel*; 3° qu'aucune traite ne serait valable si la signature du caissier *Schroeder* n'était jointe à celle de M. Cabet; 4° que Gustave Pierrot serait envoyé à Saint-Louis pour communiquer ces décisions à M. Taylor, notre commissionnaire; 5° Que Mourot était chargé de donner à ces décisions toute la publicité possible.

» Ces décisions étaient la plus grosse *faute financière* qu'il fût possible de commettre, capable de tuer le CRÉDIT de la Société.

» Aussi, MM. Taylor laissèrent PROTESTER presque toutes les traites, une de M. *Parson*, banquier à Keokuk, de 600 dollars,—une de M. *Anderson*, à Keokuk, de 500 dollars,—une de M. *Hamlet*, négociant à Montrose, de 1,000 dollars,

indépendamment de beaucoup de sommes dues à Saint-Louis, à Keokuk, à Nauvoo et ailleurs, réclamées et non payées.

» J'ai averti le *Public* que le caissier Schroëder venait d'enlever, et en quelque sorte, de voler le SCEAU de la Communauté, sans vouloir le rétablir, et que je ne paierais aucune dette contractée sans mon autorisation. Mais je déclarai que je veillerais à ce que les engagements approuvés par moi fussent rigoureusement acquittés, et que je ne doutais pas que l'*actif* fût suffisant pour payer le *passif*.

» J'écrivis souvent à Schroëder pour lui demander l'état de la caisse, de l'*actif* et du *passif* ; mais le caissier, se révoltant contre le Président de la Gérance et de la Communauté, ne daigna pas même avoir la politesse de lui répondre.

» Néanmoins, il vendait sans mon autorisation et sans me prévenir, presque clandestinement, du whiskey, des porcs, des pommes de terre, un flatboat, deux chevaux, un wagon, des veaux, etc., etc., et tuait, pour la satisfaction de la Majorité, des animaux qui étaient le gage des créanciers, en se laissant poursuivre, devant le juge de paix, par plusieurs membres de la Société admis provisoirement, qui se retirent par dégoût, et qui ne peuvent obtenir la restitution des quelques dollars que chacun d'eux a versés dans la caisse sociale. Beaucoup d'autres poursuivent devant la Cour de Carthage, notamment M. Ritter, de Nauvoo, pour 1,500 dollars dus depuis plusieurs mois, et MM. Taylor, de Saint-Louis, 5,300 dollars. »

Telle était la situation de la Colonie à la fin de septembre dernier. La Minorité, c'est-à-dire les Icariens fidèles aux principes, ou tout simplement les Icariens (ce titre ne peut plus être donné aux membres de la Majorité, car ils n'ont ni les idées, ni la conduite, ni les mœurs Icariennes), s'organisaient en dehors de la Colonie et préparaient leur départ pour Saint-Louis, où ils vont créer un établissement provisoire, en attendant le résultat du procès en dissolution.

Ce que j'ai extrait des bulletins journaliers peut suffire à tout le monde, même à ceux qui ne sont pas Icariens, pour juger entre les deux partis, c'est-à-dire, d'une part, entre le Fondateur d'Icarie et les 74 membres qui s'appuient d'autre part, et M. Mourot avec les 90 membres qui se sont placés sous son patronage. Rien qu'à la différence des procédés, on peut juger de quel côté se trouvent la justice, la raison, la loyauté. Pour ceux qui veulent raisonner et peser les probabilités, qu'ils examinent quel est celui des deux chefs qui mérite la confiance des Icariens, et qu'ils choisissent entre Cabet et Mourot. Mais je rougis de mettre en parallèle le Philosophe qui a consacré 50 ans de sa vie à l'étude des questions sociales ; qui y a sacrifié sa fortune, son repos et celui de sa famille, avec un lutteur de carrefour retroussant les manches de sa chemise pour montrer son bras nerveux ! Nos adversaires sentent bien leur faiblesse sous ce rapport ; aussi ils s'efforcent par tous les moyens possibles, non pas de s'élever à la hauteur du cit. Cabet, mais de le rabaisser à leur taille ; dans ce but, ils viennent de faire une circulaire en date du 22 septembre, qu'ils ont envoyée en France en grand nombre.

Dans cette circulaire, dont le but est d'empêcher la souscription demandée par la Minorité pour créer et sauver Icarie, l'opposition, ou plutôt Mourot qui est son chef, prodigue au cit. Cabet les qualifications de voleur et d'escroc. Je me proposais de mettre cette pièce sous les yeux du lecteur pour son édification ; mais le cit. Cabet écrit qu'il va l'envoyer avec sa réponse, je m'abstiens par ce motif. D'ailleurs, la quatrième Adresse des Icariens fidèles, qu'on va lire, en donne une idée complète en même temps qu'elle résume la situation présente de nos amis, leurs espérances et leurs projets pour l'avenir.

QUATRIÈME ADRESSE

DES ICARIENS FIDÈLES DE NAUVOO

AUX

ICARIENS DE TOUTES LES NATIONS.

FRÈRES,

» Enfin, nous pouvons vous apprendre que la Révolution Icarienne entre dans une phase nouvelle, qui, si elle ne met pas fin à toutes les difficultés de la situation, permet du moins d'entrevoir quand, et comment elles auront un terme.

» Divers écrits, et en particulier nos deux dernières adresses, vous ont fait savoir toute l'infamie de l'Opposition. Aujourd'hui, après les graves événements qui se sont accomplis parmi nous depuis l'élection du 4 août, les tendances de nos adversaires sont plus manifestes. Nul doute qu'ils ne veuillent isoler, dénaturer, corrompre la Communauté. « Il faut vivre avant tout, disent-ils, la fraternité et les principes sont bons, » ajoutent-ils, en souriant, mais lorsqu'on a bien mangé. » Quant à leurs actes récents, que les bulletins d'août et de septembre, ont dû vous faire connaître, rien n'est plus inconvenant, plus exclusif, plus tyrannique, plus sauvage, plus détestable. Aussi, la vie commune, avec eux, est plus impossible que jamais; aussi, plus que jamais, la séparation est nécessaire, est indispensable.

» Au reste, chers Icarieurs, vous vous êtes presque unanimement exprimés d'une manière positive à ce sujet, comme sur le compte du Fondateur et des deux partis qui divisent la Colonie. Les correspondances et publications diverses qui vous

sont parvenues de Nauvoo, ont constitué une sorte d'appel au peuple Iarien. Votre réponse est arrivée; elle est pour nous, sinon pour nos adversaires communs, une raison de plus d'adopter le parti de la séparation, que les circonstances rendent d'ailleurs inévitable.

» Leur égoïsme, aussi inintelligent que pervers, s'étant refusé à une séparation amiable, nous avons été forcés d'avoir recours aux tribunaux pour demander la dissolution, la liquidation, et, par là, la séparation. Le procès est engagé. Nous sommes convaincus que, soit par les tribunaux, soit, s'il le faut, par la législature de l'Illinois, la Colonie sera dissoute et liquidée.

» A la nouvelle de cet événement, les créanciers, vivement inquiétés déjà par nos discussions devenues publiques, ont demandé en foule le paiement de leurs créances. La caisse vidée et le crédit tué par les imprudences et les folies de la nouvelle Gérance, n'ont pas permis de leur répondre d'une manière satisfaisante. Alors plusieurs d'entre eux viennent de s'adresser à la cour du Comté pour obtenir un jugement, et, si c'est nécessaire, faire saisir et exproprier les biens de la Communauté.

» Les rigoureuses éventualités de ce procès et de ces poursuites, que d'autres poursuites suivront probablement, font ressembler, à cette heure, la Colonie à une place minée, et qui peut sauter d'un moment à l'autre. Nos ennemis, qu'égareront des chefs entraînés eux-mêmes par leurs passions, et dont quelques-uns nous semblent être des traîtres, sont libres de ne pas croire à l'imminence du danger. Pour nous, qui croyons à ce danger imminent et certain, nous devons agir en conséquence, quitter le plus promptement possible ces lieux menacés, et nous retirer dans une position qui nous promette un refuge contre cette affreuse situation, et contre l'hiver, qui, dans ces climats, est à la fois long et rigoureux.

» Poussés par cette considération, nous quittons Nauvoo, nous fuyons cette terre compromise à jamais pour de

vrais Icariens, nous renonçons momentanément à l'Iowa, nous nous proposons de nous fixer dans un nouvel établissement plus favorable à des colons et à des réformateurs; et, en attendant que ce lieu soit choisi et préparé, nous nous retirons à Saint-Louis ou dans son voisinage, d'où nous ferons valoir les droits que nous laissons dans la Communauté actuelle, où nous nous organiserons sur des bases solides, et d'où, pionniers de la nouvelle Icarie, nous partirons pour fonder définitivement la patrie de la Fraternité.

» D'autres motifs suffiraient encore pour nous faire prendre, dès aujourd'hui, cette importante détermination. En voici quelques-uns en peu de mots : D'abord nous sommes désireux, avides, impatients, comme vous, de recommencer la Communauté. Ensuite, notre position à Nauvoo est critique, précaire, inquiétante, intolérable. Saint-Louis nous offrira des ressources de toute espèce, que nous ne trouverions pas facilement en restant ici, ou en nous retirant ailleurs. Enfin, la tyrannie et tous les actes de nos adversaires sont si odieux, excitent en nous tant de dégoût et d'aversion, que nous ne pouvons plus regarder en face de tels renégats, ni vivre avec eux ni près d'eux, ni les savoir près de nous. Plus d'une fois leur oppression a fait bouillir notre sang dans nos veines; et, si jusqu'ici, nous nous sommes contenus dans l'intérêt de notre cause sainte, il est temps de ne pas mettre notre patience à une plus longue épreuve. D'ailleurs vous savez que nous ne faisons plus le travail ni les repas avec eux, nous en sommes donc séparés, il n'y a plus qu'à nous en éloigner.

» Ce départ n'est pas une retraite, puisque nous ne demandons ni n'acceptons aucun règlement, et que nous nous réservons tous nos droits; il n'est pas non plus une fuite; car des hommes dignes de ce nom, de vrais démocrates, de sincères Icariens, des Icariens qui entendent les principes, la liberté et la dignité, accepteraient tout, la lutte, la misère, les chances les plus affreuses avant de consentir à une fuite véritable. C'est la reprise ou la continuation de la grande émigration

Icarienne, commencée en 1848; c'est le premier pas vers notre nouvel établissement. Nous allons publier un *manifeste* solennel pour expliquer notre conduite devant l'opinion publique et la postérité; elles auront à nous juger, et leurs décisions doivent être pour des soldats de l'Humanité, sinon la seule, du moins la principale des préoccupations.

» Ainsi, chers Icariens, vous comprenez toute l'importance du parti auquel nous nous arrêtons. Vous en devinez aussi toutes les difficultés, et vous vous demandez si nous ne céderons pas devant les obstacles nombreux et incessants qui viendront nous assaillir de l'intérieur et du dehors, ou si ce qui vient de se passer à Nauvoo ne se renouvellera pas dans la nouvelle Icarie. La ferme volonté que nous avons de recommencer ou de continuer notre entreprise, notre fidélité aux principes, notre courage, notre persévérance et notre expérience de huit ans, la résistance et la résignation dont nous avons fait preuve dans ces tristes jours qui viennent de passer, tout cela nous autorise, telle est du moins notre pensée, à croire que nous ne sommes pas de l'espèce des hommes faibles ou des apostats. Oui, nous espérons dans l'avenir. Pourquoi, en effet, généreux amis, la réussite nous paraîtrait-elle douteuse? Ne serons-nous pas unis, solidaires, fraternels? Ne saurons-nous pas mieux supporter, et surtout mieux prévoir et éviter les gênes et les privations? Avec de la prudence dans les admissions et la stricte observation du système, nous aurons des Icariens qui se conserveront Icariens. Nous admettons le principe de la restitution complète des apports. La nouvelle organisation, qui sera entièrement refondue, offrira en même temps beaucoup plus de garanties aux individus et à la société en général.

» Une autre fois, nous vous ferons connaître plus en détail nos nouvelles institutions, et tout ce qui peut concerner la détermination que nous avons prise. D'après le peu que nous vous disons aujourd'hui, vous pouvez déjà penser, comme

nous, que nous ne poursuivrons pas toujours vainement le succès. A l'avenir nous nous attacherons surtout à la juste exécution des lois et des principes. Nous nous rappellerons sans cesse que leur inobservation a amené la crise actuelle, et a fait, de nos adversaires, de bien tristes Icariens. Ce que nous détestons en eux, ce ne sont pas les individus; non, ce sont les vices de la vieille organisation dont ils ne s'étaient point dépouillés ou qu'ils ont repris. Hommes conséquents, nous les détestons aussi en nous, d'où nous les ferons disparaître complètement et sans pitié.

» Le cit. Cabet n'a jamais témoigné plus de confiance dans la possibilité de fonder Icarie que depuis qu'il va être délivré de tous ces éléments, totalement étrangers à sa doctrine de Paix, d'Ordre, de Morale, de Vertu, de Fraternité. Chers frères, nous vous exprimerons toute notre pensée au sujet de notre digne Président, en vous disant qu'il est toujours le même homme, et que chaque jour ajoute un nouveau titre à la reconnaissance, à l'amour, au respect, à l'admiration que nous avons pour lui, que ces sentiments redoublent sans cesse à son égard et s'augmentent en nous de tout ce que des ingrats et des perfides lui ont retiré. Ah! qui d'entre nous se fût jamais imaginé que l'entreprise Icarienne serait pour le chef du Communisme une sorte de chemin du Calvaire? Mais, c'est assez, c'est trop d'ingratitude, c'est trop d'attaques, d'outrages, de calomnies, que dorénavant il n'ait qu'à se louer du grand nombre de ceux qui, tant au dedans qu'à l'extérieur, restent attachés à ses principes.

» Icariens, nos frères, la nouvelle Communauté compte sur tous ses enfants; elle compte sur vous comme sur nous. Vous avez répondu, vous répondrez encore à son attente. Vos protestations, vos adresses, vos lettres, vos innombrables témoignages de sympathie ont soutenu notre courage, et ranimé notre ardeur et notre foi. Pendant que nous allons refonder notre chère Icarie, et en attendant le jour peu éloigné, nous

l'espérons, où vous viendrez nous rejoindre, vous ferez, de votre côté, tous les efforts que vous commandent vos convictions. Ne négligez pas la Souscription, c'est en même temps votre devoir et votre intérêt. Complète, ou à peu près, elle sauvera tout ; trop insuffisante, elle ne sauverait peut-être rien, pourrait tout perdre et nous laisserait des regrets éternels. Mais nous ne devons pas avoir des craintes sérieuses à cet égard ; vous l'avez commencée, vous la continuerez, vous la finirez.

» Il est vrai que la Majorité, à ce qu'elle dit dans une de ses séances, veut empêcher la souscription par tous les moyens possibles. En ayant eu connaissance par une des circulaires du cit. Beluze, elle s'adressera probablement à vous au moyen d'une circulaire. Si c'était ici le lieu, nous pourrions nous-mêmes, nous mettant à la place de nos adversaires, rédiger cet écrit qui ne sera qu'un tissu des mêmes erreurs et calomnies qu'ils prodiguent partout et à toute occasion. Vous le verrez, ils vous parleront d'abord et surtout du cit. Cabet qu'ils traitaient de *despote*, de *canaille*, de *vieille crapule*, de *brigand*, de *forçat*, de *escroc*, etc., et qu'ils appellent en outre aujourd'hui *incapable*, *traître*, *déserteur*, *voleur*, un *ogre*, un *homme d'exécrable mémoire*, ils vous diront qu'il veut se retirer après avoir créé une dette énorme à la Communauté et en tuant le crédit ; selon eux, il ne vous demande une souscription que parce qu'il veut vaincre ou périr, et que pour faire de vous de nouvelles victimes de son ambition. Ensuite, passant légèrement sur nous, qu'ils considèrent comme des *fanatiques*, ils vous assureront de leurs sentiments Icaréens et de leurs bonnes intentions : ils veulent, disent-ils hautement partout, faire prospérer Icarie, payer toutes les dettes, travailler sans relâche, ne jamais vous demander l'aumône d'un seul sou. Le tout se terminera par l'augmentation du nombre des membres de l'Opposant et par la diminution de celui des membres fidèles. Le moyen quelconque qu'ils mettront en

usage contre la souscription, aura pour but principal de jeter l'incertitude dans vos esprits, le découragement dans vos cœurs et de refroidir ainsi votre admirable enthousiasme. Mais leurs procédés, aussi faibles que honteux, ne réussiront pas. Nous avons vu le cas que vous avez fait de ce qu'ils vous ont écrit. Vous connaissez leurs actes, leurs antécédents, leurs tendances, leur délicatesse, au besoin, vous leur répondrez selon ce qu'ils méritent. D'ailleurs, ils vous écriront peut-être par le *Courrier-des-États-Unis*; dans ce cas, leur prétendu avertissement fraternel vous parviendra dans les plis d'un drapeau ennemi, et il vous sera facile de leur répondre, de les pulvériser, de les flétrir.

» La misère générale constitue un obstacle plus sérieux, nous le savons; nous savons, en outre, que la situation est critique, et que mille difficultés nous assiègent de toutes parts. Mais, nous le savons aussi, si dans notre esprit il y a assez de clairvoyance pour mesurer toute l'étendue du danger, il y aura dans nos âmes assez d'intrépidité pour le surmonter. Courage donc, Icariens, mettons-nous à l'œuvre mieux que jamais. Rangés sous le drapeau que porte notre chef héroïque et vénérable, poursuivons, poursuivons sans relâche la mission sublime à laquelle l'Humanité nous a appelés.

» Nauvoo, ce 22 septembre 1856.

» Suivent toutes les signatures de la Minorité. »

Savoir :

70 admis définitivement ;

11 admis provisoirement ;

46 femmes ;

3 jeunes gens ;

3 jeunes filles.

Total. 133

Au moment de mettre sous presse, on m'apporte le journal la *Patrie* du 23 août, qui contient une lettre de Prudent, dans le même sens que la circulaire de Mourot. Décidément la souscription est le cauchemar qui empêche l'opposition de dormir, et cela se conçoit fort bien, elle doit sauver Icarie qu'ils veulent tuer; nous devons nous attendre qu'ils feront tous leurs efforts pour l'arrêter. Le seul moyen qu'ils ont trouvé jusqu'à présent, c'est de dire que le citoyen Cabet veut voler l'argent de la souscription. Cela est trop bête pour faire quelque impression sur l'opinion publique.

Après avoir dit que : « après huit années de la vie la plus misérable, les *victimes* de M. Cabet se sont enfin révoltées, et qu'il ne lui reste plus que des *satellites* qui l'abandonneront quand il n'aura plus d'argent, le sieur Prudent ajoute : « La Colonie est divisée en deux partis. Les *blancs* qui sont avec M. Cabet, et les *rouges* qui sont contre lui. »

Cette classification de rouges et de blancs dans la Colonie Icarienne, serait à elle seule la condamnation de l'opposition qui l'a inventée. Mais si par hasard, ceux qui se vantent d'être rouges étaient *noirs*, est-ce que cela ne pourrait pas être, pour quelques-uns au moins ?

M. Prudent, d'après la *Patrie*, termine sa lettre en disant que : « Lui et ses amis voudraient déjà être loin de cet enfer; mais qu'avant tout ils ont voulu donner l'éveil aux souscripteurs qui croient en France, les soutenir de leur argent et qui pourraient être tentés par les promesses mensongères de M. Cabet. »

C'est tout clair, toutes les lettres des membres de l'Opposition doivent nécessairement finir de la même manière : c'est le mot d'ordre. Seulement, M. Prudent me paraît bien indiscret de dire ainsi tout crûment, que lui et ses amis voudraient déjà être sortis de cet enfer, c'est-à-dire de la colonie; mais qu'ils veulent avant tout empêcher la souscription. C'est dire, trop ouvertement, qu'ils veulent tuer la Communauté et

s'en aller après : je doute que les collègues de M. Prudent soient très contents de sa franchise qui les démasque.

C'est le même Prudent qui m'écrivait le 9 août 1849, alors qu'il était encore l'un des *satellites* de M. Cabet :

« Nous sommes BIEN HEUREUX d'avoir à notre tête un homme aussi JUSTE, aussi DÉVOUÉ que le Cit. Cabet ; son AMOUR pour l'Humanité n'a pas de bornes, lui qu'on a tant calomnié, tant outragé ! Il nous montre en toute chose l'exemple de l'ordre, du travail, de l'économie et de l'égalité. Ils sont bien MÉCHANTS, bien INFAMES, ceux qui, après avoir trahi et abandonné ceux qu'ils appelaient leurs Frères, ont poussé la SCÉLÉRATESSE jusqu'à oser porter une accusation odieuse contre le Gérant d'Icarie ; triste nécessité pour pouvoir expliquer leur conduite, que celle de devenir calomnieurs, peut-être à gages. A mes yeux, D..... est le plus coupable de tous, d'après ce que j'ai vu de lui à la Nouvelle-Orléans. Cet homme est capable de tout faire pour de l'argent. Jugez un peu si l'on a pu se tromper dans les admissions pour Icarie, vous qui avez entendu ses protestations de dévouement à notre cause..... »

Le 14 juillet 1851, il m'écrivait de Nauvoo :

» Dans plusieurs de vos lettres, vous nous répétez qu'il peut y avoir de la faute de ceux qui sont restés fidèles, s'il y a eu tant de désertions parmi nous, que la cause était peut-être due au manque de Fraternité, etc.

» Notre histoire de la Communauté n'offre rien de particulier à ce qui se passe journellement dans le monde, les éléments étant les mêmes, les mêmes faits se reproduisent ; seulement, étant sérieusement aux prises avec les difficultés de la pratique, il faut couper au vif toutes les habitudes, tous les défauts, en un mot, ce qui est incompatible à la vie Communautaire.

» Dans la vie Communautaire, la réciprocité est aussi indispensable pour la vie sociale, que le pain et l'eau pour l'existence du corps.

» Nous avons un plan, une théorie, des lois, des principes, un ordre social, dont le sens, le but, l'utilité, vous frappent à chaque instant.

» Eh bien ! malgré toutes les vertus, toute la sagesse, tout le dévouement, je dirai même l'amour du cit. Cabet, il y a des natures, tellement rebelles qu'il n'y a plus de remèdes.

» Que faire de ces membres qui ne sont propres qu'à porter le désordre par un contact continuel ?

» N'ayant aucun moyen de les guérir, il faut s'en séparer.

» Que ceux qui ne sont Communistes que pour jouir tout de suite des bénéfices de l'Association restent, ils traînent avec eux trop de besoins, pour être satisfaits de la vie Commune, il leur faut Icarie toute faite, et c'est à peine si nous commençons.

».... La tâche que nous avons entreprise est immense ! La plaie que nous voulons guérir est plus invétérée que vous ne pouvez vous l'imaginer.

» Nous avons sondé le mal, nous l'avons vu s'étaler librement à nos yeux.

» Il fallait le courage et la volonté d'un homme comme le cit. Cabet pour ne pas reculer devant un travail si ingrat.

» Mon cher Beluze, *il est heureux pour moi que j'aie eu sous les yeux une abnégation aussi complète, j'aurais peut-être maintenant la mort dans l'âme.*

»..... J'ajoute que ceux qui nous ont quittés ont commis à notre égard tout ce qu'il y a de plus lâche, de plus immoral par ses conséquences, et de plus honteux.

» Je tiens compte de quelques exceptions, une peut-être, D...., qui s'est conduit comme il le devait, comme il l'avait promis. »

On voit avec quelle vigueur M. Prudent jugeait à cette époque les dissidents et les accusateurs de M. Cabet.

Le 20 avril 1852, après avoir passé quatre années à la gérance de la Colonie, dont un an à la place du Président, pendant que le cit. Cabet était venu se défendre devant la

Cour d'appel, le même Prudent qui pouvait connaître alors tous les méfaits du Fondateur d'Icarie, m'écrivait cependant encore :

» Je dis au *Cit. Cabet*, dans ma lettre du 17, que sa présence ici est *absolument nécessaire*.

» En plus, nous *ne ferons rien*, nous ne commencerons *rien*, nous ne nous informerons de *rien* tant qu'il ne sera *pas présent*. Et, pour résultat, *nous nous chicanerons*, en nous *paralysant*. Au lieu de trouver l'ordre et l'harmonie, la concorde et la foi dans l'avenir, ce sera la *dé fiance* et le *découragement* que le *Cit. Cabet* trouvera s'il *diffère trop longtemps* son départ.

» Je considère la prolongation de son absence comme le *plus grand malheur* qui puisse nous arriver, capable de *tout perdre* en nous faisant tout manquer.

» S'il vient sans moyens, il peut faire **BEAUCOUP** encore par sa *présence*. Je répète encore : *Il faut qu'il vienne*. Si j'étais à Londres, je me jetterais à *ses GENOUX* pour qu'il partît sans perdre **UN INSTANT**, ce que je n'ai jamais fait dans ma vie. Rien ne me coûterait pour sauver la *Communauté*. »

Voilà ce que Prudent écrivait en 1849 et en 1852. Il est vrai qu'il était alors gérant, et qu'il ne l'a plus été depuis, parce que les électeurs ont trouvé qu'il jouait trop au maître.

Quoi qu'il en soit, que M. Prudent et ses amis soient *rouges* ou *noirs*, ils n'atteindront pas leur but. La souscription ou plutôt l'emprunt que fait en ce moment le citoyen Cabet, au nom et pour le compte de la Nouvelle-Icarie, se continuera avec l'activité et le dévouement particulier aux Icarieus. Je continuerai à centraliser à Paris, rue Baillet, n° 3, le résultat de toutes les souscriptions pour les faire parvenir à destination.

Paris, le 26 octobre 1856.

BELUZE.

The first part of the paper is devoted to a
 general introduction of the subject, and
 to a description of the apparatus used in
 the experiments. The second part contains
 a detailed account of the results obtained
 in the various experiments, and a discussion
 of the causes which may have influenced
 the results. The third part is devoted to
 a comparison of the results with those
 obtained by other authors, and to a
 summary of the conclusions to which the
 author has arrived.

The first part of the paper is devoted to a
 general introduction of the subject, and
 to a description of the apparatus used in
 the experiments. The second part contains
 a detailed account of the results obtained
 in the various experiments, and a discussion
 of the causes which may have influenced
 the results. The third part is devoted to
 a comparison of the results with those
 obtained by other authors, and to a
 summary of the conclusions to which the
 author has arrived.

The first part of the paper is devoted to a
 general introduction of the subject, and
 to a description of the apparatus used in
 the experiments. The second part contains
 a detailed account of the results obtained
 in the various experiments, and a discussion
 of the causes which may have influenced
 the results. The third part is devoted to
 a comparison of the results with those
 obtained by other authors, and to a
 summary of the conclusions to which the
 author has arrived.



Paris. — Typ. FÉLIX MALTESTE et Cie, 22, rue des Deux-Portes-St-Sauveur.

